

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 80200944.9

(51) Int. Cl.³: **A 47 B 47/04**

(22) Date de dépôt: 06.10.80

(30) Priorité: 17.10.79 BE 197682

(43) Date de publication de la demande:
29.04.81 Bulletin 81/17

(84) Etats Contractants Désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Gevers, Christophe**
Chemin du Fond Coron, 27
B-1328 Ohain(BE)

(72) Inventeur: **Gevers, Christophe**
Chemin du Fond Coron, 27
B-1328 Ohain(BE)

(74) Mandataire: **Pirson, Jean et al,**
C/O Bureau GEVERS S.A. 7, rue de Livourne
B-1050 Brussels(BE)

(54) **Meuble, en particulier meuble de rangement, et unité de rangement formée de tels meubles.**

(57) Meuble, en particulier meuble de rangement, caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux montants 1, 2, 3, deux de ces montants 1, 2 étant reliés l'un à l'autre de manière fixe, au moins une feuille de matière fléchissable 5, 6, présentant une résistance élastique à ce fléchissement, chaque feuille étant retenue sous sa forme fléchie par deux des montants précités, ainsi qu'au moins une tablette de rangement horizontale 9 supportée par des moyens de support prévus sur les montants et/ou sur la ou les feuilles de matière fléchissable.

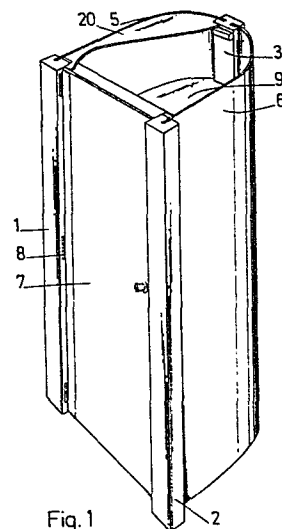


Fig. 1

"Meuble, en particulier meuble de rangement, et unité de rangement formée de tels meubles".

La présente invention est relative à un meuble, en particulier à un meuble de rangement, ainsi qu'à une unité de rangement formée de tels meubles.

La présente invention a pour but de réaliser des meubles, et notamment des armoires, à parois courbes, extrêmement faciles à monter et peu encombrants à stocker et à emballer.

Suivant l'invention, il est prévu un meuble comprenant au moins deux montants, deux de ces montants étant reliés l'un à l'autre de manière fixe, au moins une feuille de matière fléchissable présentant une résistance élastique à ce fléchissement, chaque feuille étant retenue sous sa forme fléchie par deux des montants précités, ainsi qu'au moins une tablette de rangement horizontale supportée par des moyens de support prévus sur les montants et/ou sur la ou les feuilles de matière fléchissable.

Suivant une forme de réalisation avantageuse de l'invention, ce meuble comprend trois montants et deux feuilles de matière fléchissable et chaque feuille de matière fléchissable est reliée, d'une part, à un des deux montants reliés l'un à l'autre de manière fixe, et, d'autre part, à un troisième montant, de sorte que les forces élastiques de retour de chacune des deux feuilles agissent en sens divergents sur le troisième montant.

Suivant une forme perfectionnée de l'invention, les montants présentent chacun au moins une fente longitudinale, dans laquelle est coincé un bord de feuille de matière fléchissable.

Suivant l'invention, il est aussi prévu une unité de rangement comprenant plusieurs de ces meubles assemblés l'un à l'autre, à titre d'éléments modulaires.

Suivant une forme particulière de réalisation de l'invention, les bords de deux feuilles de matière fléchissable appartenant à deux meubles modulaires différents sont coincés simultanément dans une des fentes longitudinales d'un seul et même montant.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue en perspective schématique d'une forme de réalisation de meuble suivant l'invention.

La figure 2 représente à une échelle agrandie une vue en coupe de la figure 3 suivant la ligne B - B.

La figure 3 représente une vue en coupe suivant la ligne A - A de la figure 2, à une échelle réduite.

Les figures 4 et 5 représentent chacune une vue de dessus d'une forme de réalisation d'unité de rangement suivant l'invention.

La figure 6 représente une vue de dessus d'une variante de réalisation de meuble suivant l'invention.

Les éléments identiques ou analogues sont désignés sur les différentes figures par des références identiques.

Le meuble suivant l'invention, tel que représenté sur la figure 1, est un meuble de rangement du type armoire qui comprend trois montants 1, 2, 3, dont les montants 1 et 2 sont reliés l'un à l'autre de manière

fixe par l'intermédiaire de traverses 4 (voir figures 2 et 3), ainsi que deux feuilles 5 et 6 de matière fléchissable présentant une résistance élastique à ce fléchissement, par exemple en matériau à base de bois, tel que vendu sur le marché sous la dénomination commerciale de Triplex, d'Unalit ou autre. Ces feuilles 5 et 6 sont chacune retenues, sous une forme fléchie, par deux montants 1 et 3 et respectivement 2 et 3. Les forces élastiques de retour de ces feuilles à leur position plane d'origine agissent sur le montant 3 en sens divergents et maintiennent ainsi en position dressée ce montant, à l'origine indépendant des deux autres montants 1 et 2. En outre, le maintien des deux feuilles 5 et 6 sous forme fléchie leur confère une meilleure rigidité et donne, à partir de matériel plan au départ, une forme partiellement arrondie au meuble fini.

Les montants supportent des tablettes de rangement horizontales 9 qui ont une forme appropriée et qui servent en supplément à renforcer les panneaux 5 et 6, ces derniers ayant parfois tendance à se fléchir de manière non nécessairement esthétique. Pour ce faire, ces tablettes présentent des découpes correspondant aux endroits où les montants font saillie vers l'intérieur par rapport aux tablettes. Ainsi qu'on peut le voir sur la figure 3, les tablettes 9 sont supportées par l'intermédiaire des traverses 4 et d'éléments de support 10 fixés sur le montant 3 à la même hauteur que les traverses 4.

Dans l'armoire illustrée sur la figure 1, la face avant de l'armoire, située entre les montants 1 et 2, est fermée par un panneau de fermeture 7 ca-

pable de pivoter sur le montant 1 par l'intermédiaire de charnières 8 (voir figure 2), et un panneau de recouvrement 20, supporté par les montants, peut être prévu pour fermer l'ouverture du sommet de l'armoire.

Pour la fixation des feuilles 5 et 6 sur les montants, il est prévu que les deux montants 1 et 2 reliés l'un à l'autre présentent chacun une fente longitudinale 11 et 12. Ces fentes sont ouvertes du même côté par rapport au plan imaginaire reliant ces deux montants. Le montant 3, situé de ce même côté, présente deux fentes longitudinales 13 et 14 ouvertes sur deux des côtés opposés de ce montant et, dans le cas illustré, elles sont agencées de telle manière qu'après montage, les feuilles 5 et 6 sont chacune fléchies d'un angle de 90° par rapport à leur position non reliée au montant 3.

Les fentes 11, 12, 13 et 14 sont prévues plus larges que l'épaisseur des feuilles 5 et 6, de manière à pouvoir coincer ces dernières dans les fentes par des languettes de serrage 15 insérées dans les fentes le long des bords des feuilles. De plus, des moyens de retenue, tels que des tourillons ou des goupilles, passant au travers d'alésages 16, prévus à cet effet dans les montants 1 à 3, les bords des feuilles 5 et 6 et les languettes de serrage 15, retiennent les bords de feuille dans les fentes susdites.

Suivant une autre forme de réalisation de l'invention, illustrée sur la figure 6, on a prévu uniquement les deux montants 1 et 2 et une seule feuille 17 de matière fléchissable. Celle-ci est coincée par ses deux bords longitudinaux dans les fentes 11 et 12 et est donc capable d'être fléchie d'un angle de 180°

par rapport à sa position reliée à un seul des deux montants 1 ou 2. Dans ce cas il faut prévoir, en outre, des éléments de support 19 fixés directement sur la feuille 17, pour soutenir les tablettes 9 en un point d'appui supplémentaire.

Ainsi qu'il ressort de ce qui précède les meubles suivant l'invention présentent l'avantage de pouvoir être stockés et livrés sous la forme d'éléments plans et de pouvoir être aisément montés par l'utilisateur lui-même, tout en obtenant des meubles à formes arrondies.

Ces meubles peuvent d'autre part servir d'éléments modulaires dans une unité de rangement, dont certaines variantes sont illustrées sur les figures 4 et 5.

Ainsi qu'on le voit sur la figure 4, il est possible de rattacher deux meubles suivant l'invention l'un à côté de l'autre, en insérant dans la fente par exemple 12 du montant 2, au lieu de la languette de serrage 15, le bord longitudinal d'une feuille d'un autre meuble identique, le montant 2 servant alors de montant pour les deux éléments modulaires accolés.

Suivant l'exemple illustré sur la figure 5, il est possible de rattacher deux meubles suivant l'invention dos à dos, en insérant dans les fentes 13 et 14 du montant 3, au lieu des languettes de serrage 15, un bord longitudinal de chacune des deux feuilles d'un autre meuble identique, le montant 3 servant alors de montant pour deux éléments modulaires accolés.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications

peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

On peut notamment prévoir un plus grand nombre de montants et de feuilles de matière fléchissable et les moyens de fixation de l'un sur l'autre peuvent être différents de ceux décrits.

Il est évident que les feuilles de matière fléchissable peuvent aussi être en d'autres matériaux flexibles, par exemple en matériaux métalliques, en particulier en tôle d'acier, ou en matière synthétique dure, flexible, par exemple du type du produit vendu sous la dénomination commerciale Plexiglas.

On peut envisager aussi que les feuilles de matière fléchissable ne s'étendent pas sur la totalité de la longueur des montants, laissant ainsi la possibilité d'accès à divers étages du meuble sans passer par la face avant.

On peut aussi prévoir, comme illustré sur la figure 3 que le panneau de fermeture 7 ferme uniquement partiellement l'espace compris entre les montants 1 et 2 et soit même totalement absent.

REVENDEICATIONS

1. Meuble, en particulier meuble de rangement, caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux montants (1,2,3), deux de ces montants (1,2) étant reliés l'un à l'autre de manière fixe, au moins une feuille de matière fléchissable (5,6;17), présentant une résistance élastique à ce fléchissement, chaque feuille étant retenue sous sa forme fléchie par deux des montants précités, ainsi qu'au moins une tablette de rangement (9) horizontale supportée par des moyens de support (4,10,19), prévus sur les montants et/ou sur la ou les feuilles de matière fléchissable.

2. Meuble, suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend trois montants (1,2,3) et deux feuilles de matière fléchissable (5,6) et en ce que chaque feuille de matière fléchissable est reliée, d'une part, à un des deux montants (1,2) reliés l'un à l'autre de manière fixe, et, d'autre part, à un troisième montant (3), de sorte que les forces élastiques de retour de chacune des deux feuilles (5,6) agissent en sens divergents sur le montant libre (3).

3. Meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend uniquement les deux montants (1,2) reliés l'un à l'autre de manière fixe et une feuille de

matière fléchissable (17) reliée à chacun de ces montants de sorte que les forces élastiques de retour de chacun des bords de feuille reliés aux montants (1,2) agissent en sens divergents sur ces montants solidaires (1,2).

4. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les montants (1,2,3) présentent chacun au moins une fente longitudinale (11, 12,13,14), dans laquelle est coincé un bord de feuille de matière fléchissable.

5. Meuble suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les montants (1,2) reliés l'un à l'autre de manière fixe présentent chacun une fente longitudinale (11,12) ouverte du même côté du plan imaginaire reliant ces deux montants (1,2).

6. Meuble suivant la revendication 5, caractérisé en ce que le troisième montant (3) susdit présente deux fentes longitudinales (13,14) ouvertes sur deux de ses côtés opposés.

7. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que les bords de feuille sont coincés dans les fentes susdites (11,12,13,14) à l'aide de languettes de serrage (15) insérées dans les fentes le long des bords de feuille et à l'aide de moyens

de retenue, tels que des tourillons passant au travers d'alésages (16) prévus à cet effet sur les montants (1,2,3), les languettes de serrage (15) et les bords de feuille.

8. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les feuilles de matière fléchissable (5,6,17) sont des feuilles en matériau à base de bois flexible, par exemple du type Triplex, Unalit.

9. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les feuilles de matière fléchissable (5,6,17) sont des feuilles en matériau métallique flexible, par exemple du type tôle d'acier.

10. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les feuilles de matière fléchissable (5,6,17) sont des feuilles en matière synthétique dure, flexible, par exemple du type Plexiglas.

11. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comprend des traverses horizontales (4) qui relient les montants (1,2) reliés l'un à l'autre de manière fixe et qui servent à la fois de moyens de support pour la ou les tablettes

de rangement horizontales (9) :

12. Meuble suivant la revendication 11, caractérisé en ce qu'il comprend des éléments de support (10) agencés sur le troisième montant (3) susdit à la même hauteur que les traverses horizontales (4) précitées de façon à servir également de moyens de support pour la ou les tablettes de rangement horizontales (9).

13. Meuble suivant la revendication 11, caractérisé en ce qu'il comprend des éléments de support (19) fixés d'une manière quelconque sur la face interne de la ou des feuilles de matière fléchissable (1,2,3) à même hauteur que les traverses horizontales (4) précitées de façon à servir également de moyens de support pour la ou les tablettes de rangement horizontales (9).

14. Meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il comprend un panneau de fermeture (7) fixé sur des montants (1,2) reliés l'un à l'autre de manière à pouvoir pivoter autour de l'un de ces montants (1) et fermer l'espace ouvert laissé entre les montants reliés l'un à l'autre et en ce qu'il comprend en outre un panneau de recouvrement (20) fixé au sommet des montants (1,2,3) et/ou des feuilles de matière fléchissable (5,6,17) de la même manière que les tablettes de rangement (9).

15. Unité de rangement, caractérisée en ce qu'elle comprend plusieurs meubles suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, assemblés l'un à l'autre à titre d'éléments modulaires de cette unité.

16. Unité de rangement suivant la revendication 15, caractérisée en ce que les bords de deux feuilles de matière fléchissable (5,6,17) appartenant à deux meubles modulaires différents sont coincés simultanément dans une des fentes longitudinales (11,12,13,14) d'un seul et même montant (1,2,3).

